

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Le 11 Novembre. — Une belle manifestation. — Hommage à Brieux. — Le statut des Grands Invalides. — La prorogation des délais. — Notre Maison. — Le Foyer des Veuves de Guerre. — Légion d'Honneur. — A Sainte-Maxime. — Renouvellement des cartes d'invalidité. — Un avis à lire.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Inauguration du Monument au Maréchal Foch à Tarbes le 27 Octobre 1935. — Procès-verbal de la réunion de la Départementale du Tarn le 13 Octobre 1935. — Compte rendu de l'Assemblée de la Régionale de Limoges le 20 Octobre 1935. — Avis divers. — Listes de donateurs. — « Pour Eux ».

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

82
666

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
† M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;
† M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^{re} HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
† M. VALLERY-RADOT;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine
-

LE 11 NOVEMBRE

Quand ce Bulletin sera entre les mains de nos camarades, nous serons montés, comme d'habitude le 11 novembre, à l'Arc de Triomphe rendre hommage au Soldat Inconnu. Comme d'habitude, nous nous serons groupés, nous les Aveugles, autour de notre drapeau pour vivre ensemble quelques moments où remontent les souvenirs et vivre surtout cette minute de silence qui, à onze heures, immobilise la foule immense autour de la tombe du camarade inconnu. Car c'est bien cette minute qu'il s'agit de commémorer, cet instant où s'est propagée, il y a dix-sept ans, la nouvelle qui disait qu'on ne se battrait plus, ce souvenir d'une allégresse générale qui avait gagné le monde, et cette pensée aussi qui allait vers ceux qui ne reviendraient plus.

Nous serons donc allés place de l'Etoile pour montrer que l'Union des Aveugles de Guerre attache toujours un prix à ces grandes idées, sans souci des remous de la vie politique ou économique qui veulent que, selon les années, les préoccupations soient d'ordre différent. Que nous importe la composition du Gouvernement qui représente notre pays et qu'importent aussi, à cette minute, les grands problèmes de l'heure!... Nous sommes venus tous les ans accomplir ce pèlerinage sans nous préoccuper de toutes ces choses et il semblerait étrange que cette fête du souvenir y soit subordonnée.

Nous ne pensons pas que des sentiments de cet ordre soient soumis aux décrets-lois, ce sont là deux choses bien différentes! S'il en était autrement, nous pourrions considérer comme inutiles toutes les cérémonies du 11 novembre auxquelles nous avons déjà participé et, dans ce cas, il eût mieux valu nous le dire plus tôt. Mais, heureusement, le bon sens des anciens combattants aura prédominé et cet anniversaire de l'Armistice aura été, nous en sommes convaincus par avance, une grande occasion de nous retrouver tous dans des sentiments d'amitié et de paix.

H. AMBLARD.

UNE BELLE MANIFESTATION

Le 27 octobre, la ville de Tarbes glorifiait la mémoire du plus illustre de ses enfants, en inaugurant la statue du maréchal Foch. Ce fut une magnifique et émouvante journée à laquelle avaient été conviés les Aveugles de Guerre. Ceux-ci étaient venus assez nombreux comme délégués de nos Régionales et Départementales du Sud-Ouest, et s'étaient groupés autour de leur drapeau porté par M. de Traversay, qu'accompagnait le vice-président Leveau, représentant le Bureau de Paris.

A son arrivée en gare de Tarbes, M. Jean Fabry, ministre de la Guerre, fut salué par une salve d'artillerie; reçu par les autorités locales, il se rendit aussitôt devant le monument aux morts, où s'étaient réunies les délégations d'anciens combattants et leurs drapeaux, et y déposa une gerbe de fleurs. Après une minute de recueillement, les délégations se rendirent en cortège à l'endroit où devait avoir lieu la cérémonie inaugurale, et occupèrent les emplacements qui leur avaient été réservés.

Pris successivement la parole, M. Boué, président du Comité Foch; M. Trelut, maire de Tarbes; le général Weygand et M. Jean Fabry, ministre de la Guerre. Ils retracèrent avec éloquence la vie glorieuse du grand soldat, pour qui la guerre n'avait d'autre but que la défense de son pays contre l'envahisseur. Ils retracèrent sa vie laborieuse, firent l'éloge de ses hautes vertus morales et rendirent un suprême hommage au sauveur de la Patrie.

Son discours terminé, le ministre de la Guerre eut la touchante et délicate pensée de venir particulièrement saluer les Aveugles de Guerre, en serrant la main à leur représentant. Celui-ci, avec émotion, le remercia vivement et au nom de tous.

Puis le défilé des troupes commença, bientôt suivi du cortège imposant des mutilés et anciens combattants qui se rendirent à la cathédrale où avait lieu un service religieux.

En s'associant d'un cœur unanime à de telles manifestations, les Aveugles de Guerre, qui ont le culte du souvenir, ont conscience de remplir un devoir. Unis dans la grande famille qu'est pour eux l'U.A.G., ils ont su se tenir jusqu'à présent au-dessus des questions de partis qui divisent trop souvent les hommes. La blessure qu'ils ont reçue

ne leur permet pas d'oublier ce que fut la guerre dans toute son horreur, mais ils ne peuvent non plus oublier ce que fut la réelle et sincère fraternité du front, cimentée dans le sang. Ils veulent conserver intacte cette fraternité qui fut la dernière vision de leurs yeux à jamais éteints, et qu'ils voudraient voir régner pareillement chez tous leurs anciens camarades. Ils gardent en eux les bons sentiments de l'âme française, témoignant ainsi qu'ils aiment leur pays, sans pour cela dédaigner aucun de leurs voisins. Leur conscience, trempée dans la souffrance et les méditations de chaque jour, leur dit qu'ils ont encore un rôle à remplir dans la société, celui de répandre autour d'eux la bonté qui règne dans leur cœur, et qui seule est capable de rapprocher les hommes et de les rendre meilleurs.

Ils se rappellent les paroles prononcées par le maréchal Foch lui-même, au cours d'une cérémonie qui avait lieu au Trocadéro quelques années après la guerre, et qui eut le courage de dire aux anciens combattants, non comme un chef inflexible, mais comme un bon et loyal camarade qui connaissait la valeur de ceux à qui il s'adressait: « On vous parle trop souvent de vos droits, pas assez de vos devoirs. » Les Aveugles de Guerre veulent montrer à tous que tels sont leurs sentiments.

Les organisateurs de la manifestation de Tarbes l'ont bien compris, en réservant partout aux Aveugles de Guerre une place d'honneur, et en déposant comme suprême hommage pendant quelques heures, l'après-midi, leur drapeau sur le lit où naquit leur illustre chef. La population tarbaise, à qui aucun mot d'ordre n'avait pourtant été donné, témoigna elle-même bien souvent sa reconnaissance au passage de leur délégation.

Ceux qui ont vécu ces quelques heures en garderont le plus touchant souvenir, leurs remerciements très sincères vont à tous ceux qui les ont accueillis aussi chaleureusement.

D. LEVEAU.

HOMMAGE A BRIEUX

La Ville de Paris va enfin rendre hommage à Eugène Brioux qui, né dans cette ville, où il manifesta son immense talent, y vécut fort longtemps rue Victor-Massé où il reçut beaucoup d'Aveugles de Guerre. Une plaque sera apposée sur cette maison par les soins de la

cité, le 2 décembre prochain, pour marquer, comme il est dû aux grands hommes, la place occupée longtemps par un grand serviteur de notre pays.

A cette inauguration, des discours seront prononcés par M. Chiappe, président du Conseil Municipal; M. Ballu, conseiller municipal de notre quartier; M. Maurice Donnay, au nom de l'Académie Française; M. Emile Fabre, administrateur de la Comédie-Française, et notre Président Scapini au nom de l'Union des Aveugles de Guerre.

Nous sommes particulièrement heureux et fiers d'être associés aux grandes forces vives de ce pays pour célébrer la mémoire d'Eugène Brieux qui fut pour nous le grand ami dont nous apprécions encore les bienfaits. Ces discours seront, du reste, radiodiffusés par un poste d'Etat et nous conseillons à nos camarades de consulter, ce jour-là, les programmes pour prendre part par la pensée à cette manifestation.

Nous avons fait exécuter, avec le reliquat de la souscription ouverte pour le buste Brieux, la réplique de l'œuvre de Jean Boucher destinée à prendre place dans notre nouvelle Maison.

Cette réplique est maintenant à la Comédie-Française où Eugène Brieux donna au public ses grandes œuvres qui firent sa renommée.

Sur le socle, une simple plaque de cuivre porte ces mots : « Offert à la Comédie-Française par l'Union des Aveugles de Guerre en souvenir de son grand bienfaiteur. »

Le nombreux public qui, tous les soirs, applaudit les chefs-d'œuvre de la littérature française, unira ainsi au grand écrivain, qu'il est venu admirer, le grand philanthrope qu'il n'a pas toujours soupçonné.

H. A.

Voici, du reste, la lettre que, à ce propos, a bien voulu nous adresser M. Emile Fabre, administrateur de la Comédie-Française :

« Monsieur le Président,

« Je vous remercie vivement, au nom de la Comédie-Française, de nous avoir offert le buste du regretté Eugène Brieux. Sa place n'était

« elle pas marquée dans notre Maison où, depuis près de quarante ans, le public a applaudi, après *L'Evasion*, *Le Berceau*, *La Petite Amie*, *Blanchette*, *Simone*, *La Robe Rouge*. — *Blanchette* et *La Robe Rouge*, toujours au répertoire, feront date dans l'histoire du théâtre contemporain.

« Avec tous nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués. »

LE STATUT DES GRANDS INVALIDES

L'application du règlement d'administration publique concernant la loi du 22 mars 1935 se poursuit.

Nous avons, par une circulaire, fait savoir aux intéressés les dernières dispositions prises par les Intendances afin d'accorder des avances aux camarades qui le désireraient.

Ainsi que nous le leur disions, nous avons beaucoup hésité avant de leur conseiller de demander ces avances, parce que nous pensions que la liquidation de ce qui constituera une nouvelle pension, par suite de l'application de ce règlement, aurait été pour nous, les Aveugles de Guerre, chose relativement rapide; mais, prévoyant la lenteur inévitable de l'Administration, nous nous sommes résignés à engager nos camarades dans la voie des demandes d'avance. Or, à ce jour, les carnets provisoires qui ont été délivrés au titre du Statut ne comportaient que des coupons d'avance trimestriels et le premier coupon coïncidait avec la prochaine date d'échéance de la pension du camarade. Nous devions donc attendre la liquidation totale pour percevoir le rappel qui, selon les cas, portait sur six ou neuf mois environ de dotation des grands mutilés.

Or, de nouvelles instructions, adressées aux Intendants des Pensions, permettent dorénavant de percevoir, toujours à titre d'avance et toujours avec l'engagement du camarade de rembourser, au cas où ses droits ne seraient pas reconnus, des avances à partir du 1^{er} janvier 1935. Les carnets provisoires qui seront délivrés comporteront un premier coupon de rappel avec jouissance du 1^{er} janvier 1935 et ceux de nos camarades qui ont déjà reçu leur carnet provisoire d'avance se le verront

réclamé par la Sous-Intendance qui le leur échangera contre un carnet comportant un coupon de rappel, ainsi qu'il vient d'être indiqué. A ceux-ci, déjà en possession de leur carnet, nous conseillons, afin d'éviter tout retard, de retourner d'eux-mêmes, sous pli recommandé, ce carnet d'avance accompagné comme d'habitude de leurs carnets d'allocations seulement. La Sous-Intendance de leur Département leur renverra ensuite le nouveau carnet provisoire comprenant un coupon de rappel à la date du 1^{er} janvier 1935.

LA PROROGATION DES DÉLAIS

Un décret-loi en date du 30 octobre a pour but de permettre aux vraies victimes de la guerre, qui n'ont pas jusqu'ici fait valoir leurs droits, de solliciter la légitime réparation qui leur est due.

L'objet de ce décret est donc de proroger le délai de mise en instance de pension :

1° Pour les militaires et anciens militaires qui sont atteints d'infirmités résultant, soit de blessures de guerre ou de blessures en service commandé reçues pendant la guerre 1914-1918 ou au cours d'expéditions déclarées campagnes de guerre, soit de maladies contractées dans une unité combattante, ou de maladies exotiques contractées sur un théâtre d'opérations extérieures.

2° Pour les victimes civiles dont les infirmités résultent incontestablement de faits de guerre, ainsi que pour les ayants cause des deux catégories précédentes.

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert jusqu'au 30 juin 1936, dans les conditions prévues par la loi du 9 janvier 1926, un délai supplémentaire pour la présentation, au titre de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes, des demandes de pension d'invalidité lorsque les infirmités invoquées résultent :

Soit de blessures de guerre régulièrement constatées ;

Soit de blessures en service commandé régulièrement constatées au cours de la guerre 1914-1918 ou d'une expédition déclarée campagne de guerre ;

Soit d'une maladie contractée pendant la guerre 1914-1918 ou au cours d'opérations déclarées campagnes de guerre, dans une unité combattante, lorsque cette maladie aura donné lieu à une constatation régulière ;

Soit d'une maladie exotique contractée au cours de la guerre 1914-1918 sur un théâtre d'opérations autre que le front occidental, lorsque cette maladie aura donné lieu à une constatation régulière.

ART. 2. — Le délai prévu à l'article 1^{er} ci-dessus est ouvert dans les mêmes conditions pour la présentation, au titre de la loi du 24 juin 1919 et des lois subséquentes des demandes de pension d'invalidité, lorsque les infirmités invoquées résultent de blessures reçues dans les conditions prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 2 de la loi du 24 juin 1919, modifiée par la loi du 28 juillet 1921, ou de maladies contractées par suite de mauvais traitements subis dans des forteresses ou dans des camps de prisonniers.

ART. 3. — Le délai prévu à l'article 2 est ouvert aux ayants cause des militaires et anciens militaires ou des victimes civiles visées aux articles précédents pour la présentation des demandes de pension au titre des lois des 31 mars 1919 et 24 juin 1919 et des lois subséquentes lorsque le décès de ces militaires et anciens militaires ou de ces victimes civiles résulte des blessures ou maladies visées aux articles précédents.

ART. 4. — En l'absence d'un fait nouveau, les demandes présentées en vertu des dispositions du présent décret ne seront recevables que si les infirmités alléguées n'ont pas fait, antérieurement à la publication de ce décret, l'objet d'une décision de rejet pour un motif autre que la forclusion.

Nos camarades, qui avaient jusqu'au 11 novembre pour faire valoir leurs droits, ont maintenant jusqu'au 30 juin 1936 la faculté de demander une nouvelle visite à leur centre de réforme au cas où ils croiraient que leurs invalidités ne sont pas suffisamment estimées.

NOTRE MAISON

Nous avons pris l'habitude de venir, chaque mois, vous mettre au courant de l'état des travaux de notre Maison.

Pourtant, dans ce Bulletin, nous ne pourrions vous donner que très peu de renseignements, les différents corps de métiers procédant actuellement aux travaux de finition.

A la suite de notre visite sur le chantier, nous avons pu constater que les peintres avaient à peu près terminé leurs couches de fond dans les étages et allaient commencer leur peinture définitive, ainsi que la pose des revêtements de linoléum sur les murs des couloirs et dégagements, après quoi, le téléphoniste pourra procéder à l'installation de ses appareils.

La mise en place des portes (qui, comme vous le savez, sont à peu près toutes à glissières) s'effectue normalement, mais, avant peu, nous disposerons d'un certain nombre de chambres complètement achevées qui permettront aux grands magasins sollicités pour l'ameublement de notre Maison de faire quelques présentations de mobilier.

La protection contre l'incendie est maintenant chose faite. La tranchée qui doit amener, de la rue à notre immeuble, les diverses canalisations d'alimentation et d'évacuation est en cours et, avant peu, nous espérons que les essais de chauffage et de distribution d'eau pourront être effectués.

Au cours d'une des dernières réunions de la Commission de la Maison, l'architecte s'est engagé à nous livrer les étages complètement terminés pour le 1^{er} décembre, et la Maison prête à recevoir son ameublement pour le 1^{er} janvier.

Si ces engagements sont tenus, comme nous l'espérons, notre Maison pourra donc, dès les premiers mois de l'an prochain, être mise à la disposition de nos camarades.

LE FOYER DES VEUVES DE GUERRE

L'Office National des Mutilés nous communique la note suivante :

« Le Foyer des Veuves et Ascendants des Militaires morts pour la France, situé à Montmorency (Seine-et-Oise), est ouvert aux femmes bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919 en qualité de veuves ou d'ascendantes de militaires morts pour la France, y compris les veuves de guerre remariées redevenues veuves.

« Conformément aux règles adoptées pour les Foyers d'Invalides et d'Anciens Combattants, seules peuvent être admises les candidates reconnues implaçables et incapables d'assurer leurs moyens d'existence dans des conditions normales, non atteintes d'affections contagieuses et dont l'état de santé ne nécessite pas de soins, ni surveillance, constants ou spéciaux.

« Les pensionnaires sont tenues de participer, dans la mesure de leurs moyens, aux frais de séjour dans l'établissement.

« Une somme de 500 francs par an est toutefois laissée à leur disposition pour leurs menues dépenses. Le versement minimum obligatoire est ainsi égal à la différence entre cette somme et le montant de la pension. Une contribution supplémentaire peut, en outre, être exigée de celles qui possèdent des ressources personnelles.

« La participation des collectivités chargées des services ordinaires d'assistance peut, d'autre part, être demandée.

« Les demandes d'admission sont instruites par l'Office Départemental du domicile des postulantes.

« Le nombre de places étant limité, l'Office National se réserve, en cas d'affluence de demandes, d'observer un ordre de priorité établi en tenant compte des éléments suivants :

« Titres de guerre du mari ;

« Nombre d'enfants élevés par la postulante ;

« Titres individuels (candidates réunissant la qualité de veuve ou celle d'ascendante d'un ou plusieurs fils morts pour la France) ;

« Absence de soutien naturel ;

« Montant des ressources.

« Les pièces à fournir en sus d'une demande sur papier libre sont :

« a) Copie certifiée conforme du titre de pension ou, à défaut, de toute pièce de nature à établir les droits éventuels au bénéfice de la loi du 31 mars 1919;

« b) Certificat médical constatant l'incapacité de travail et attestant que la demanderesse n'est atteinte d'aucune maladie contagieuse.

« Le régime intérieur est, sous réserve des adaptations nécessaires à une communauté féminine, le même que celui des invalides et des anciens combattants hébergés dans les foyers.

« Les pensionnaires peuvent être employées, si elles le désirent, à de menus travaux (lingerie, nettoyage, service du réfectoire, etc.) moyennant une prime journalière.

« Le règlement intérieur de l'Etablissement est en voie d'élaboration.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc... »

LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 27 octobre 1935, publiant le décret du 18 octobre, sont promus :

Au grade d'Officier dans l'ordre de la Légion d'honneur :

BOBB (Léon-Félix), ancien soldat du 1^{er} Régiment de Zouaves.

BOUROTTE (Edgar-Mary), ancien soldat du 4^e Régiment d'Infanterie.

CAPELLE (Julien-Henri), ancien soldat du 101^e Régiment d'Artillerie lourde.

GERBELLI (Georges-Auguste-Marie), ancien soldat du 2^e Régiment de Zouaves.

MASSON (René-Marie), ancien soldat du 407^e Régiment d'Infanterie.

TRUFFERT (Louis-Auguste), ancien soldat du 2^e Régiment de Zouaves.

VERDELET (Henri-Raymond), ancien soldat au 152^e Rég. d'Infant.

A SAINTE-MAXIME

Pour la saison d'hiver au Manestou de Sainte-Maxime, nous disposons de plusieurs appartements.

Que les camarades amateurs de ce séjour sur la Côte d'Azur adressent leur demande au Bureau de l'U.A.G.

Renouvellement des cartes d'invalidité

En 1936, nos cartes d'invalidité donnant droit à la réduction sur les chemins de fer vont venir à expiration.

Nous conseillons à nos camarades de prendre leurs précautions et d'adresser, deux mois avant la date où leur carte sera périmée, leur demande de renouvellement à leur mairie.

UN AVIS A LIRE

Nous avons reçu d'une amie de l'U.A.G. deux poêles mobiles genre Salamandre, en bon état.

Nous désirons en faire profiter nos camarades, mais estimons que le tirage au sort simple pourrait attribuer un de ces appareils de chauffage à un camarade qui n'en a pas besoin ou qui ne peut pas l'utiliser.

D'autre part, il serait peu intéressant pour un bénéficiaire habitant loin, de payer le transport, ces appareils étant assez lourds. Il ne faut pas oublier que, quoique en bon état, ils ont déjà servi.

Nous demandons donc aux camarades que la question intéresse de nous envoyer simplement leur nom, sur un morceau de papier carré qui servira de bulletin, que nous tirerons au sort lors de l'une de nos réunions. Ceci facilitera notre tâche et nous serons certains que ce don pourra rendre service à deux d'entre nous.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 31 octobre une somme de 20.960 francs, se répartissant comme suit :

| | |
|----------------------------------|--------|
| Allocations naissances | 1.200 |
| Allocations décès et palmes..... | 8.600 |
| Allocations caisse-maladie | 11.160 |

Il y a lieu d'ajouter à ces 20.900 francs une somme de 49.400 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 21 demandes dont 2 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Devienne, de Cochet (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils René, né le 5 octobre 1935.

Notre camarade et Mme François Masson, de Lannion (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur dixième enfant, Michel, né le 21 octobre 1935.

Notre camarade et Mme Poulet, de Douai (Nord), nous font part de la naissance de leur fille Jocelyne, née le 19 octobre 1935.

Notre camarade et Mme Berlemont, d'Onnaing (Nord), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Rémi, né le 24 octobre 1935.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Duplan, d'Orange (Vaucluse), nous fait part du mariage de sa fille Marie-Rose avec M. Lucien Coinieu, célébré le 14 septembre 1935.

Notre camarade Pierret, de Lappion (Aisne), nous fait part du mariage de son fils Rémy, célébré le 9 novembre 1935.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Girard (Auguste), de La Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), décédé le 16 octobre 1935, à l'âge de 53 ans.

Né le 2 février 1882, à La Guerche (Ille-et-Vilaine), soldat au 71^e Rég. d'Infanterie, notre camarade fut blessé à Verdun (Cote 344), le 27 septembre 1917. Réformé à 100 % art. 10, pour cécité complète, Chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une veuve et quatre enfants.

De la mère de notre camarade Lardière, de Cognac (Charente-Inférieure), décédée le 6 octobre 1935, à l'âge de 64 ans.

De la sœur de notre camarade Royneau, de Verdonnet (Côte-d'Or), décédée le 13 août 1935.

De la mère de notre camarade Tafforin, de Draveil (Seine), décédée le 18 octobre 1935, à l'âge de 66 ans.

De la femme de notre camarade Coat, de Bodilis (Finistère), décédée le 14 octobre, à l'âge de 41 ans.

Du beau-père de notre camarade Toudouri, de Juvisy-sur-Orge (Seine), décédé le 25 octobre 1935, dans sa 74^e année.

De la femme de notre camarade Colombel, de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), décédée le 29 octobre, à l'âge de 42 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Inauguration du Monument du Maréchal Foch à Tarbes le 27 octobre 1935

A l'occasion de l'inauguration du monument au maréchal Foch, le dimanche 27 courant, et considérant cette manifestation d'un caractère tout à fait national, la Section du Gers et des Hautes-Pyrénées a tenu à y participer. Elle a pour cela demandé au Conseil d'administration de notre siège social de bien vouloir également y participer en nous déléguant deux de ses membres. Elle avait également fait la même invitation aux Régionales de Bordeaux, Limoges, Toulouse, Agen.

L'U.A.G. a bien voulu nous donner satisfaction, les Régionales ont de même répondu à notre appel. La section Gers-Hautes-Pyrénées les en remercie très vivement.

Cette manifestation a été très bien réussie, et des places d'honneur ont été partout réservées aux camarades Aveugles de Guerre qui y ont assisté.

Etaient présents :

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action de l'U.A.G., porteur du drapeau.

Le camarade Leveau, vice-président, et Mme Leveau.

Brusson, administrateur et président de la Régionale de Bordeaux.

Lagarde, administrateur et président de la Régionale de Limoges.

Calmès, administrateur et président de la Régionale de Toulouse.

Alibert, Roussigné, Dupuy, membres de la Régionale de Toulouse.

Les camarades Chalendar et Tauziet du Gers.

Les camarades Michou, Lajouane, Ducos, Arzagot, Roulé, Duponts des Hautes-Pyrénées.

Excusés pour raison de santé : Galis, Dupont et Bourdieu, du Lot-et-Garonne ; Daliot, Massé, Milhas, du Gers.

Des remerciements ont été adressés à tous les camarades présents, et plus particulièrement au baron de Traversay, aux camarades Leveau, Brusson, Lagarde et Calmès.

Tous les camarades se sont trouvés réunis à l'issue de la manifestation, au cours d'un déjeuner amical, suivi d'une réunion entre nous.

Pendant le déjeuner, une délégation de cinq camarades ont accompagné le drapeau de l'Union jusqu'à la maison natale du maréchal Foch, où notre emblème, seul de tous les drapeaux qui ont participé au défilé, a été admis et a eu le très grand honneur d'être exposé sur le lit du maréchal pendant toute la soirée.

Ce geste du Comité d'organisation nous a été très sensible. Nous l'en remercions très vivement, ainsi que pour toutes les marques de sympathie qui nous ont été prodiguées.

Au cours de la petite réunion qui a suivi le déjeuner, nous avons souligné la bonne volonté apportée par tous les camarades qui se sont déplacés, malgré les difficultés des distances à parcourir pour se rendre à Tarbes. Nous avons excusé les camarades qui n'ont pu se joindre à nous pour raisons de santé, mais nous regrettons l'indifférence des camarades de la Section qui n'ont pas cru devoir faire un effort pour assister à cette manifestation grandiose qui a laissé, à toutes les personnes qui y ont assisté, un souvenir inoubliable.

Le camarade Leveau a donné des explications concernant l'application du Statut du Grand Invalide, et il a souligné la nécessité pour les bénéficiaires de demander des avances.

Le vœu suivant a ensuite été adopté à l'unanimité.

1° Considérant que les petits retraités au-dessous de 8.000 francs n'ont pas été frappés par la retenue de 10 % ;

2° Considérant que les Aveugles non titulaires de la carte du combattant se trouvent frappés de 3 + 10 + 40 % sur l'indemnité de cherté de vie ;

3° Considérant que les veuves de grands invalides et les ascendants se trouvent durement frappés.

Demandent que certaines modifications soient apportées aux décrets-lois pour faire rendre à ces trois catégories de victimes plus de justice et d'équité.

Le Président :
CHALENDAR.

Le Secrétaire :
TAUZIET.

Compte rendu de l'Assemblée de la Régionale de Limoges le 20 octobre 1935

Les camarades de la Régionale de Limoges se sont réunis, le 20 octobre, à Limoges, à l'Hôtel de Ville.

Trente camarades sont présents; quatre se sont excusés.

Dès l'ouverture de la séance, le Président fait un exposé des événements de l'année intéressant les camarades.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau. Sont élus : Lagarde, président; Cluzeleau, secrétaire général; Mme Cluzeleau, trésorière. Délégués départementaux : pour la Creuse : Fauconnet; pour la Charente : Montbœuf; pour la Vienne : Desbancs.

Les vœux suivants présentés à l'Assemblée sont adoptés à l'unanimité :

« 1° Demande que l'allocation servie annuellement aux camarades privés de pension soit doublée;

« 2° Que les locaux des Maisons de repos de Franceville soient libres le matin à 9 heures au plus tard, le 1^{er} et le 16 de chaque mois;

« 3° Que le Bureau de l'Union travaille à améliorer certains décrets-lois :

« a) Celui qui ramène le coefficient de 1,40 à 1 pour les camarades non titulaires de la carte du combattant, qui sont touchés ainsi par ce décret et par le Statut;

« b) Révision des pensions des titulaires de la carte;

« c) Appuyer le projet de loi Maupoil, complétant le Statut des Grands Invalides. »

Une discussion amicale s'engage ensuite sur toutes les questions intéressant l'Union des Aveugles de Guerre et la réunion se termine en se donnant rendez-vous pour le 5 ou le 19 avril prochain.

Le Secrétaire Général :
CLUZELEAU.

Le Président :
LAGARDE.

Procès-verbal de la réunion de la Départementale du Tarn le 13 Octobre 1935

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents : les camarades Blatgé, Bonnet, Cabrol, Cailleau, Enjalbert, Geniès, Germa, Huc, Montalan, Saint-Marty, Satgé, Séverac.

Excusés : Cancé, Dardié, Maury, Salesses et Vidal.

Absents : Carrié et Dupuy.

Le camarade Noireaux, vice-président et délégué de l'Union, ainsi que le camarade Alibert, de la Départementale de la Haute-Garonne, assistent à la séance.

Satgé présente Noireaux aux camarades de la Section. Noireaux remercie et les salue au nom du Bureau et du Conseil d'administration de l'U.A.G.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance et du compte rendu de la Départementale qui sont adoptés.

Satgé met les camarades au courant de l'avancement des travaux de la « Maison de l'Aveugle » et leur fait part de la promesse faite par l'architecte, le 10 octobre, qui prévoit la fin des travaux pour le 1^{er} décembre.

Noireaux donne des détails sur les démarches faites par le Bureau afin de faire obtenir à tous les camarades le bénéfice du Statut des Grands Invalides; il exprime ses craintes en ce qui concerne les malades et pense que les arrérages pourront être perçus avant la fin de l'année. Il rappelle aux camarades qui n'auraient pas encore fait leur demande pour le bénéfice du Statut de l'adresser sans tarder à la Sous-Intendance, sous peine de perdre une partie des avantages qui nous sont réservés.

Quelques questions personnelles sont évoquées et après réponse satisfaisante on passe au renouvellement du Bureau.

Le Bureau sortant est réélu, savoir : Satgé, président; Saint-Marty, vice-président; Enjalbert, secrétaire; Cailleau, Geniès, Cancé et Montalan, commissaires; Mme Satgé, trésorière, et Mme Saint-Marty, commissaire aux comptes.

M. Maraval, délégué des Amis des Soldats Aveugles, assiste au déjeuner qui est servi dans la salle même de la réunion. Au dessert, Satgé dit à M. Maraval la joie de tous les camarades de le savoir aujourd'hui à nos côtés. Il le remercie d'être pour nous le fidèle interprète de nos doléances auprès des « Amis » et le prie de transmettre à ces derniers l'expression de notre profonde gratitude pour l'aide morale et matérielle qu'ils ne cessent de nous apporter en toutes circonstances.

S'adressant à Noireaux, Satgé lui dit ensuite la satisfaction des camarades du Tarn d'avoir un délégué du Bureau de l'U.A.G. à leur assemblée et l'assure de la confiance de tous en l'Union. Il le prie de transmettre au Bureau et au Conseil d'administration les remerciements de la Départementale pour les appréciables résultats que nous avons obtenus, et adresse ensuite quelques paroles aimables à Mme Noireaux, qui n'a pas craint les fatigues d'un long voyage pour accompagner notre camarade.

Satgé remercie les camarades d'être venus en assez grand nombre à la réunion et regrette que les quelques heures passées en si bonne et si agréable compagnie soient si vite écoulées. Il lève son verre aux Amis des Soldats Aveugles, à leur délégué, à notre Union, que nous voulons toujours plus forte, à Mme et au camarade Noireaux, à nous tous et à la santé de ceux qui nous sont chers.

Noireaux prend ensuite la parole. Il remercie M. Maraval de l'intérêt qu'il porte aux camarades du Tarn et dit à ces derniers toute sa joie de se retrouver au milieu d'eux. Il les engage à continuer leur confiance aux dirigeants de l'Union et les met en garde contre certains avantages que d'autres Associations spécialisées prétendent leur faire obtenir. Il les invite à ne pas adhérer à ces groupements et à continuer à être unis au sein de notre Union que nous désirons toujours plus prospère.

Il lève ensuite son verre aux Amis des Soldats Aveugles, à la prospérité de notre Union, à la santé des camarades, de leurs compagnes et de leur famille.

M. Maraval, en termes émus, remercie ses amis les Aveugles de Guerre du Tarn de bien vouloir l'inviter à leur banquet, lui procurant ainsi l'avantage de pouvoir s'entretenir un moment avec chacun d'eux. Il rend hommage à nos compagnes dont le dévouement est, dit-il, exem-

plaire. Il nous assure de l'aide des Amis et de son entier dévouement, et boit à la santé des Aveugles de Guerre, de ses chers amis du Tarn et de leur famille.

Après le déjeuner, M. Maraval et le camarade Noireaux s'entre-tiennent amicalement avec les camarades et la réunion prend fin à 16 heures.

Le Secrétaire :

ENJALBERT

Le Président :

SATGÉ.

Compte rendu financier.

| | |
|---|---------------|
| Reste en caisse au 24 mars 1935..... | 142 70 |
| Subvention Mairie d'Albi..... | 100 » |
| Total | 242 70 |
| Dépenses : | |
| Correspondance camarades et convocations..... | 6 15 |
| Rest en caisse au 13 octobre 1935 : 242,70 — 6,15 = | 236 55 |

AVIS DIVERS

Mme Psauté, veuve de notre camarade, âgée de quarante-cinq ans, ayant habité trente ans Paris, nous fait savoir qu'elle désirerait se placer comme servante chez un Aveugle de Guerre ou un grand mutilé, auquel elle donnerait tous ses soins.

S'adresser directement à Mme Veuve Psauté, 282, cité Hollandaise, Loison-sur-Lens (Pas-de-Calais).

♦ ♦ ♦

Le camarade Niant (Simon), 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition des camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions. Se mettre directement en rapports avec M. Niant, à l'adresse indiquée.

♦ ♦ ♦

Notre camarade Larue (Louis), de Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), nous informe qu'il fournirait aux camarades amateurs de bons vins (Puligny-Montrachet), pour les fêtes de Noël ou du Jour de l'An seulement : 13 bouteilles de vin blanc et 4 douzaines d'escargots, le tout pour la somme de 110 francs, franco de port et d'emballage.

S'adresser directement au camarade Larue, à l'adresse ci-dessus.

♦ ♦ ♦

Appareils et lampes de T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9^e). Téléphone : Pigalle 67-28.

LISTE DES DONATEURS

Mme Condamin, Nice, 6 fr. — Nouveau Cercle à Paris, 50 fr.
— Mme Fischer, Paris, 10 fr. — Subvention Ville de Paris, 728 fr. 50. Mme Michaud, Paris, 50 fr. — Les Elèves de Mme d'Hostingue, Paris, 30 fr. — Mme Reboul, Lyon, 20 fr. — Divers, 415 fr. 85.

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Notre camarade Hédouin (Paul), 20 fr. — Commune de Vielmur (Tarn), 22 fr. 50. — Commune de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), 47 fr. 50. — Anonyme, 20 francs.

« POUR EUX »

Mme Jeanty-Carjat, présidente de l'Œuvre « Pour Eux », informe nos camarades que le premier concert de la saison aura lieu le 15 décembre prochain, comme à l'ordinaire, dans la salle du 10, rue des Messageries, Paris.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : LEVEAU, MULLER, NOIREAUX.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONGCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DEBUNDER, EVRAT, FAVRET, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEFFER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle D'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEIS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL

